

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Alain CORTESOGNO

Profession : Président de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : ARDIEGE 31510 (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à BARBAZAN, parc des thermes.

Du 01 mai 2025 à 08 heures 00

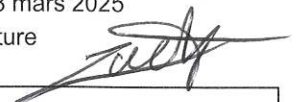
Au 01 mai 2025 à 23 heures 00

Pour le motif coupe départementale de pétanque

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28 mars 2025

Signature



ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Alain CORTESOGNO , ARDIEGE 31510 (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 01 mai 2025 à 08 heures 00

Au 01 mai 2025 à 23 heures 00

Pour le motif coupe départementale de pétanque à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 28 mars 2025

Le Maire

